

## PAROLES D'ACTEUR

« LA SAFER SURVEILLE  
L'ÉVOLUTION DU PRIX  
ET LES RISQUES DE  
CHANGEMENT DES  
TERRES »



**Max LEFÈVRE**

Directeur général délégué de la société  
d'aménagement foncier et d'établissement rural  
de la région Sud-Paca

La SAFER est un opérateur de régulation des marchés fonciers non bâtis. La loi d'Avenir d'octobre 2014 a confié aux SAFER régionales une nouvelle mission de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Avec les nouvelles tendances fortes qui se dessinent (circuits courts, agriculture biologique, véganisme, healthy life style. . .) l'agriculture peut être valorisée. Encore faut-il des espaces disponibles ! C'est notre combat quotidien.

Sur la métropole, au début des années 2000, le constat était effrayant. Sans être exhaustif, citons les exemples les plus emblématiques avec la plaine de Pertuis ou le sud de l'Étang de Berre. . . La tension spéculative sur les prix des terres est la résultante d'un certain laxisme des collectivités locales entre 1980 et 2000 dans le déclassement des terres agricoles. Cette tendance s'est nettement inversée depuis : des politiques publiques volontaristes ont permis de préserver certaines zones sur lesquelles on installe des jeunes agriculteurs. Les territoires d'Aubagne, d'Aix, de Martigues ou de Marseille ont conventionné avec la Safer-Paca à partir de 1995 pour lutter contre

cette spéculation mais aussi veiller – avec la Chambre d'Agriculture 13 – au maintien d'espaces agricoles dynamiques.

Malgré cela, la protection des terres agricoles doit être mieux encadrée. Compte-tenu de l'ampleur des déclassements passés, chaque nouveau déclassement est vécu par la profession agricole comme un risque de déstabilisation irréversible. Il est aujourd'hui plus difficile de déclasser de "mauvais" pins que quelques dizaines d'hectares de zones agricoles d'excellente qualité agronomique. Or, la présence de paysages ouverts, verdoyants, travaillés limitant les risques naturels est plébiscitée par les populations.

À ce titre, le foncier agricole doit être considéré, au même titre que l'eau ou la forêt, comme "patrimoine de la nation". Nous disposons d'espaces agricoles de qualité avec une recrudescence d'installations de jeunes, y compris hors du cadre familial. Notre chance, finalement, réside peut-être dans la volonté des populations de profiter des produits locaux de qualité et de davantage d'espaces de respiration.